

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents, les conseillers M. Paul Lavallière et M. Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

24-05-089 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

24-05-090 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 mai 2024.

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points suivants 5.1, 7.4, 7.5, 8.4 et 9.2, puis en retirant le point 8.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Relevés pour aménagement d'étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon / Octroi de contrat**
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 États financiers 2023 – Dépôt et adoption
 - 6.3 Financement à long terme des règlements d'emprunt numéros 23-171 et 22-163
 - 6.3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 190 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2024
 - 6.3.2 Acceptation des soumissions
 - 6.4 Puits station de pompage pour service de sécurité incendie – Financement des dépenses
 - 6.5 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Programmation numéro 5
 - 6.6 PRABAM / Confirmation de la réalisation des travaux admissibles au programme
 - 6.7 MTMD / Entente concernant la reconfiguration du profil de la rue du Pont et le raccordement de la rue du Canal – Autorisation de signature
 - 6.8 MRC / Entente de partenariat pour la gestion des rampes de mises à l'eau publiques – Autorisation de signature

- 6.9 Règlement numéro 19-142-2 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles (ajustement du nombre de bacs pour les institutions) – Adoption
- 6.10 Postes saisonniers au service des travaux publics – Autorisation d'embauche
- 7. Loisirs et vie communautaire
 - 7.1 Programme d'aide aux immobilisations / Volet 2 : Maintien et bonification des infrastructures et des équipements culturels Projets de petite envergure 2024-2025 – Autorisation de déposer une demande
 - 7.2 Bâtiment de service du parc de la Rivière-Saint-Louis – Octroi de contrat
 - 7.3 Fête familiale 2024 / Spectacle – Octroi de contrat
 - 7.4 Aménagement du tronçon cyclable / Quartier Sainte-Marie – Octroi de contrat**
 - 7.5 Achat d'électroménagers – Octroi de contrat**
- 8. Travaux publics / Voirie
 - ~~8.1 Travaux de pavage du presbytère et du pont/passerelle – Autorisation d'aller en appel d'offres public~~
 - 8.2 Reconfiguration du profil de la rue du Pont et raccordement de la rue du Canal – Autorisation d'aller en appel d'offres public
 - 8.3 Acquisition d'un module de communication pour les pompes de la station de pompage et pour la borne incendie – Octroi de contrat
 - 8.4 Installation de luminaires rue Vinet – Octroi de contrat**
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Chef aux opérations – Autorisation d'embauche
 - 9.2 Caserne de pompiers / Mobilier – Octroi de contrat**
- 10. Varia
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

24-05-091 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
 Appuyé par Mme Mélanie Genesse
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

24-05-092 RELEVÉS POUR AMÉNAGEMENT D'ÉTANGS DE REPRODUCTION POUR LA RAINETTE FAUX-GRILLON / OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'aménagement d'étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon de l'ouest en vertu du certificat d'autorisation numéro 401573484 émis par le MELCCFP pour la réalisation de la phase 1 du projet résidentiel du quartier du Canal ainsi que pour les phases 2, 3 et 4;

ATTENDU que des relevés terrain sont requis afin de procéder à l'aménagement de ces étangs de reproduction;

ATTENDU l'offre des services reçue par la firme d'ingénierie EXP. au montant de 4 800 \$, taxes en sus;

En conséquence,
 Il est proposé par M. Christian Brault
 Appuyé par M. Mathieu Gagné
 Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'ingénierie EXP., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer ce projet à même l'excédent affecté – Quartier du Canal.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

24-05-093 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 963 235.29\$, soit approuvée.

ADOPTÉ

24-05-094 ÉTATS FINANCIERS 2023 – DÉPÔT ET ADOPTION

ATTENDU la présentation aux élus des états financiers vérifiés 2023 effectuée par Mme Sophie Lefort, comptable agréée, de la firme LLG CPA Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 soient adoptés tels que déposés par la firme comptable LLG CPA Inc.

Que ces rapports soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à la loi.

ADOPTÉ

24-05-095 FINANCEMENT À LONG TERME DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 23-171 ET 22-163 / RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 190 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 MAI 2024

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 190 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
23 171	1 640 000 \$
22 163	1 550 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 23 171 et 22 163, la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D de Beauharnois
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC
J6N 1X8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 23-171 et 22-163 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

ADOPTÉ

24-05-096 FINANCEMENT À LONG TERME DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 23-171 ET 22-163 / ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	14 mai 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 mai 2024
Montant :	3 190 000 \$		

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts numéros 23-171 et 22-163, la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 mai 2024, au montant de 3 190 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 000 \$	4,75000 %	2025
72 000 \$	4,65000 %	2026
75 000 \$	4,60000 %	2027
79 000 \$	4,50000 %	2028
2 896 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,54900

Coût réel : 4,84932 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

68 000 \$	4,90000 %	2025
72 000 \$	4,60000 %	2026
75 000 \$	4,45000 %	2027
79 000 \$	4,40000 %	2028
2 896 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,00500

Coût réel : 4,88001 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

68 000 \$	4,90000 %	2025
72 000 \$	4,60000 %	2026
75 000 \$	4,45000 %	2027
79 000 \$	4,45000 %	2028
2 896 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,09361

Coût réel : 4,95570 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 190 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

24-05-097 PUIITS STATION DE POMPAGE POUR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – FINANCEMENT DES DÉPENSES

ATTENDU l'ajout d'un puits pour les besoins du service de sécurité incendie à la station de pompage;

ATTENDU que les travaux sont terminés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir le mode de financement de ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que les coûts de ce projet soient financés par l'excédent affecté « projets spéciaux ».

ADOPTÉ

24-05-098 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / PROGRAMMATION NUMÉRO 5

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

24-05-099 PRABAM / CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME

ATTENDU que les travaux visés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ont été réalisés;

ATTENDU que pour recevoir l'aide financière une résolution est requise afin d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉ

24-05-100 MTMD / ENTENTE CONCERNANT LA RECONFIGURATION DU PROFIL DE LA RUE DU PONT ET LE RACCORDEMENT DE LA RUE DU CANAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la résolution numéro 20-06-103 autorisant la signature de l'entente de collaboration 202114 avec le ministère des Transports et de la Mobilité

durable (MTMD) pour la reconfiguration de la rue du Pont et l'ajout d'une intersection de rue municipale;

ATTENDU que le MTMD a approuvé les plans soumis par la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente avec le MTMD pour la réalisation des travaux;

ATTENDU le projet d'entente de collaboration numéro 202485 préparé par le MTMD et soumis à la Municipalité pour acceptation;

ATTENDU que la participation financière maximale du MTMD pour ce projet est évaluée à 795 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C47.1).

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

De confirmer au MTMD l'approbation des conditions contenues dans l'entente numéro 205485.

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette entente de collaboration.

De financer ce projet à même l'excédent affecté – Quartier du Canal.

ADOPTÉ

24-05-101 MRC / ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES RAMPES DE MISE À L'EAU PUBLIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente de partenariat entre la MRC de Beauharnois-Salaberry, les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois encadrant la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que l'objectif de cette entente est de préciser les rôles et responsabilités ainsi que la répartition des revenus et dépenses quant à la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague fait partie intégrante de l'entente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette entente de partenariat.

ADOPTÉ

24-05-102 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-142-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AJUSTEMENT DU NOMBRE DE BACS POUR LES INSTITUTIONS) – ADOPTION

ATTENDU que le nombre d'élèves fréquentant l'école primaire Omer-Séguin a grandement augmenté dans les dernières années;

ATTENDU que la quantité de bacs roulants à déchets indiquée au règlement ne répond plus aux besoins de l'école et à sa clientèle;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, le conseil peut règlementer la gestion des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion 24-04-078 donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2024;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 19-142-2 soit et est adopté et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

24-05-103 POSTES SAISONNIERS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la résolution 23-12-257 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Emplois d'Été Canada 2024;

ATTENDU que la Municipalité a obtenu l'aide financière demandée;

ATTENDU que la dépense pour l'embauche de deux ressources figure au budget 2024;

ATTENDU que quatre (4) candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU que les candidatures de Mme Alexia Laberge et de M. Victor Legault-Vinet ont été retenues pour ces postes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'embauche de deux étudiants pour la période estivale 2024.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

24-05-104 PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS / VOLET 2 : MAINTIEN ET BONIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS PROJETS DE PETITE ENVERGURE 2024-2025 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE

ATTENDU la volonté d'acquérir et de remplacer certains équipements et mobiliers inhérents à la vocation culturelle de la Bibliothèque municipale;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité a pris connaissance de la finalité du Programme d'aide aux immobilisations et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du Programme d'aide aux immobilisations, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-05-105 BÂTIMENT DE SERVICE DU PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de rénover le bâtiment de service situé au parc de la Rivière-Saint-Louis;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont été invités à déposer une soumission;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Construction Jacques Théoret Inc. au montant de 114 980,13 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la rénovation du bâtiment de service du parc de la Rivière-Saint-Louis à l'entreprise Construction Jacques Théoret Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même l'excédent affecté – Entretien de bâtiment.

ADOPTÉ

24-05-106 FÊTE FAMILIALE 2024 / SPECTACLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Fête familiale est un événement annuel majeur et rassembleur s'adressant à l'ensemble de la communauté;

ATTENDU que la Municipalité souhaite collaborer avec Valspec afin d'offrir aux citoyens un spectacle de qualité comprenant les prestations musicales des artistes, l'équipement de son, l'éclairage ainsi que les ressources humaines requises au bon fonctionnement du spectacle;

ATTENDU l'offre de services reçue par Valspec au montant de 25 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2024;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la gestion des prestations musicales des artistes, l'équipement de son, l'éclairage ainsi que les ressources humaines requises au bon fonctionnement du spectacle à Valspec, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'entente à intervenir avec l'entreprise Valspec dans le cadre de la Fête familiale 2024.

ADOPTÉ

24-05-107 AMÉNAGEMENT DU TRONÇON CYCLABLE / QUARTIER SAINTE-MARIE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté d'aménager le tronçon cyclable du quartier du Canal;

ATTENDU la soumission pour l'acquisition et l'installation de barrières de type chicane reçue par Clôture Nord-Sud Inc. au montant de 8 475 \$, taxes en sus;

ATTENDU la soumission pour l'acquisition et l'installation d'une clôture reçue par Construction et Habitation Beltane au montant de 8 876,55 \$ taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon

Appuyé par M. Christian Brault

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'aménagement du tronçon cyclable du quartier Sainte-Marie aux entreprises Clôture Nord-Sud Inc. et Construction et Habitation Beltane, selon les offres déposées.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à ces octrois de contrats, le cas échéant.

De financer ce projet à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉ

24-05-108 ACHAT D'ÉLECTROMÉNAGERS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'acquisition d'électroménagers (réfrigérateurs, cuisinières et hottes) pour la cuisine du nouveau bâtiment communautaire ainsi que pour la cuisine de la nouvelle caserne de pompiers;

ATTENDU la soumission reçue par Sinray au montant de 6 594 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné

Appuyé par M. Christian Brault

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et la livraison des électroménagers du nouveau bâtiment communautaire et de la nouvelle caserne de pompiers à l'entreprise Sinray, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer 50% de la dépense relative à la nouvelle caserne de pompiers à même le règlement d'emprunt numéro 22-166.

De financer 50% de la dépense relative au nouveau bâtiment communautaire à même le règlement d'emprunt numéro 23-171.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

24-05-109 RECONFIGURATION DU PROFIL DE LA RUE DU PONT ET RACCORDEMENT DE LA RUE DU CANAL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU le projet de reconfiguration du profil de la rue du Pont et raccordement de la rue du Canal.;

ATTENDU la résolution numéro 24-05-100 autorisant la signature de l'entente de collaboration numéro 202485;

ATTENDU l'entente de collaboration numéro 202485 concernant le partage des coûts avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU qu'en vertu de cette entente la Municipalité agira à titre de gestionnaire du projet;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux liés à la reconfiguration du profil de la rue du Pont et au raccordement de la rue du Canal.

ADOPTÉ

24-05-110 ACQUISITION D'UN MODULE DE COMMUNICATION POUR LES POMPES DE LA STATION DE POMPAGE ET POUR LA BORNE INCENDIE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'acquérir un système permettant d'effectuer une télégestion à distance de la station de pompage et des alarmes ainsi que d'électrifier la borne incendie;

ATTENDU la soumission reçue par l'entreprise EBI Electric Inc. au montant de 13 855\$, taxes en sus;

ATTENDU que ce projet figure au budget 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise EBI Electric Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-05-111 INSTALLATION DE LUMINAIRES RUE VINET – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté de procéder à l'ajout de deux luminaires sur la rue Vinet afin d'améliorer la sécurité et la visibilité du secteur;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont été invités à déposer une soumission;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Groupe SGM Inc. au montant de 13 099 \$, taxes en sus;

ATTENDU que ce projet figure au budget 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation de luminaires sur la rue Vinet à l'entreprise Groupe SGM Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

24-05-112 CHEF AUX OPÉRATIONS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la résolution 22-08-163 autorisant la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois pour la création d'une structure de direction des services incendies commune;

ATTENDU que l'embauche du chef aux opérations, soit M. Patrick Legault, a été faite par la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

ATTENDU que pour des fins de gestion, il a été convenu entre les deux municipalités qu'il serait préférable que les deux postes de directions soient embauchés par la même municipalité;

ATTENDU qu'il a été convenu que ce serait la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague qui prendrait la responsabilité d'embauche des deux postes stipulés à l'entente;

ATTENDU que pour assurer une bonne transition, la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à reconnaître l'ancienneté du chef aux opérations et à respecter son contrat d'embauche avec la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois pour 2024;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'impact financier à ce changement;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 2 de l'entente intermunicipale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De procéder à l'embauche de M. Patrick Legault à titre de chef aux opérations du service de sécurité incendie et civile, et ce, à partir du 1^{er} juin 2024.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et à signer le contrat d'embauche.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer un addenda à l'entente intermunicipale pour modifier l'article 2 afin d'identifier la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague responsable de l'embauche du chef aux opérations.

ADOPTÉ

24-05-113 CASERNE DE POMPIERS / MOBILIER – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'acquisition de mobilier et d'équipement électronique pour la nouvelle caserne de pompiers;

ATTENDU que deux fournisseurs ont été invités à déposer une soumission;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise EMBLM avec une soumission de 23 813.58 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise EMBLM, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-166.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

24-05-114 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 45.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière